

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 Novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 26 novembre 2018

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, 1^{er} adjoint
- DEJOUÉ Thierry, 3^{ème} adjoint
- GAILLAC Corinne, 4^{ème} adjointe
- BARBAULT Hervé, 5^{ème} adjoint
- DUPE Stéphan, conseiller municipal délégué
- GAUTIER Manuel, conseiller municipal
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- GRISON Dominique donne pouvoir à
- GUERIN Catherine, conseillère municipale
- DELACROIX Sylvie, conseillère municipale
- DEPOIX Florence, conseillère municipale

Étaient absents excusés :

- CRENN-MONNIER Pauline donne pouvoir à DEPOIX Florence
- FAISANT Catherine donne pouvoir à GAUTIER Manuel
- FRABOULET Michel donne pouvoir à DELACROIX Sylvie
- GUYOT Sylvie donne pouvoir à SOHIER Benoît
- LEROY Michel
- COLAS Pascal

Était absent : néant

Autres personnes présentes:

Sandrine Fauvel, directrice générale des services.
M. Le Tutour du cabinet Idée Tech pour le point 3.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 14 novembre 2018
3. Présentation des conclusions du schéma directeur du système d'assainissement collectif
4. Choix du maître d'œuvre pour le marché d'étude « réalisation d'un court de tennis couvert au stade Henri Nogues et le réaménagement du parking »
5. Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale
6. Tarifs de la bibliothèque municipale
7. Devis pour l'alimentation en eau potable du futur lotissement des Genêts
8. Devis pour l'alimentation en électricité du futur lotissement des Genêts
9. Devis pour l'alimentation en gaz naturel du futur lotissement des Genêts
10. Demande subvention classe transplantée Ecole privée Ste Jeanne d'Arc
11. Présentation du rapport d'activités 2017 du SDE 35
12. Présentation du rapport d'activités 2017 du SMICTOM
13. Présentation des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les DIA - délibération n°12 du 23.05.2016
14. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014
15. Décisions modificatives en section d'investissement du budget communal 2018
16. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
17. Questions diverses
18. Date des prochaines réunions

1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance

M. Manuel Gautier, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 14 novembre 2018

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – OBJET: Présentation des conclusions du schéma directeur du système d'assainissement collectif

M. Benoît Sohier, maire, précise que les membres de la commission se sont réunis à plusieurs reprises avec le cabinet Idée Tech pour suivre l'avancée de ses investigations sur le réseau et notamment les contrôles réalisés sur les branchements. L'étude a été effectuée en période de nappe basse et de nappe haute, également de jour et de nuit.

M. Le Tutour du cabinet Idée Tech présente les conclusions du schéma directeur du système d'assainissement collectif. Des désordres et anomalies ont été détectés sur le réseau. Aussi, il est proposé un programme de travaux dans différents secteurs au vu des inspections télévisées faites :

- rue clos des Michel : 3 points d'infiltration au droit du branchement et dont une obstruction par un obstacle – 4500 euros HT.
- rue de la Touche : 1 infiltration au droit du branchement – 1500 euros HT.
- rue Nationale : 10 points défectueux (infiltrations, dégradations, raccordements ou branchements défectueux...) – 9650 euros HT
- rues Chateaubriand, du Champ des Cours, du Noc, allée des Hortensias, et l'Ecluse : 41 défauts de joint et infiltrations, dégradations – 6395 euros HT et 7200 euros HT
- travaux sur les regards : 600 euros HT
- mise à la cote des regards : 11 900 euros HT.

Le linéaire inspecté est de 3387 m, dont 2546 ml en amiante ciment. Le linéaire total est de 13 485 m, dont 5803 ml en amiante ciment et 7682 en PVC et autres. Le cabinet préconise de continuer les inspections télévisées sur le reste du réseau soit env 9650 ml.

Des courriers vont être envoyés aux habitants qui ont un branchement défectueux.

Des aménagements sont également préconisés sur la station pour un montant estimé à 929 000 euros HT.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),

- **valide** le rapport final du cabinet Idée Tech
- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4 – OBJET : Choix du maître d'œuvre pour le marché d'étude « réalisation d'un court de tennis couvert au stade Henri Nogues et le réaménagement du parking »

M. Hervé Barbault, adjoint, rappelle la procédure qui a été organisée pour sélectionner le cabinet d'architecte qui sera chargé de mener l'étude pour la réalisation d'un court de tennis couvert au stade Henri Nogues et le réaménagement du parking.

L'opération concerne plus exactement le réaménagement partiel du pôle sportif en deux tranches : tranche ferme: couverture d'un court de tennis existant et réfection du sol, création d'une buvette, éclairage du court de tennis extérieur et travaux sur les espaces extérieurs; tranche optionnelle : réalisation d'un club house. L'enveloppe financière allouée aux travaux est de 580 000 € H.T.

La consultation en procédure adaptée a été menée en deux temps, une première phase pour les candidatures et une seconde pour les offres. Il a été réceptionné 9 candidatures, puis 4 cabinets ont été sélectionnés pour remettre une offre. Après analyse de ces dernières, des négociations ont été organisées avec les trois cabinets les mieux notés. Les réponses sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Cabinets	MONTANT € HT des honoraires avant négociation y compris les missions OPC, exe et quant et la réalisation des travaux en Deux tranches	Note avant négociation /100	MONTANT € HT des honoraires après négociation Avec mission OPC mais sans les missions exe et quant et la réalisation des travaux en une Seule tranche	Note finale après négociation /100	Rang de classement
Gumiaux et Gombeau -- Bréal sous Montfort	62 296	85/100 Val tech : 45/60 Prix : 40/40	43 210	77.50/100 Val tech : 37.5/60 Prix : 40/40	2
Didier Le Borgne -- La Chapelle sur Erdre	73 870	75.96/100 Val tech : 45/60 Prix : 30.96/40	63 800	78.35/100 Val tech : 52.5/60 Prix : 25.85/40	1
Nicolas Chambon -- Rennes	70 300	73.55/100 Val tech : 42.5/60 Prix : 31.05/40	55 700	69.21/100 Val tech : 42.5/60 Prix : 26.71/40	3

Des pourparlers ont lieu.

En ce qui concerne les recettes, ce projet est éligible aux aides émanant de la DETR au titre des travaux sur un équipement sportif. La subvention pourrait être de l'ordre de 120 000 euros. La ligue de tennis peut également participer au financement jusqu'à 100 000 euros selon le projet de développement que le club de tennis présentera.

Vu l'analyse des offres et le rang de classement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par (dont quatre pouvoirs),

- **décide d'attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Didier Le Borgne qui arrive au 1^{er} rang, et dont le montant des honoraires s'élève à 63 800 euros HT
- **décide de réaliser** le marché de maîtrise d'œuvre en une seule tranche

- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer le marché et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5 – OBJET : Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

M. Benoît Sohier, maire, présente le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Extrait :

A) **Préambule** : La Bibliothèque municipale de Saint Domineuc est un service public ayant pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture de tous. ...Ce règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers. Le personnel, sous l'autorité du Maire, est chargé de le faire appliquer...

B) Inscriptions :

L'accès aux documents en consultation sur place est libre et gratuit. L'emprunt des documents à domicile nécessite une inscription annuelle dont les tarifs sont fixés par convention pluriannuelle au sein du réseau de la Bretagne Romantique approuvés par délibération au Conseil municipal et affichés en bibliothèque.

Pour s'inscrire le lecteur doit amener une pièce d'identité et un justificatif de domicile....

Les mineurs doivent, pour s'inscrire, être accompagnés de(s) parent(s), ou être muni d'une autorisation parentale (formulaire disponible à l'accueil de la bibliothèque).

C) Prêt :

...Le prêt d'un ouvrage peut être renouvelé (pour autant qu'il ne soit pas réservé par un autre usager) sur place ou par téléphone....

Tout retard dans la restitution des documents fait l'objet d'un rappel par courrier postal ou courriel et entraîne une suspension du droit de prêt.

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé (document identique, ou de même valeur, en accord avec l'équipe de la bibliothèque). La non-restitution d'un document 120 jours après la date de retour prévue entraîne une mise en recouvrement de sa valeur de remplacement auprès de la Trésorerie Générale par l'émission d'un titre. La valeur de remplacement est celle du rachat neuf.

Si un lecteur égare, détériore ou ne restitue pas un DVD, 120 jours après la date de retour prévue, un titre du montant du DVD incluant le droit de prêt et/ou de consultation, émis par la Trésorerie générale, lui sera adressé. Le droit de prêt et de consultation vient majorer le prix public du DVD (prix moyen 40€), la bibliothèque devant se fournir auprès d'éditeurs ayant négocié un droit de prêt public.

Tout usager de la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **valide** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque qui sera applicable à partir du 20.01.2019
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

6 – OBJET : Tarifs de la bibliothèque municipale

M. Benoît Sohier, maire, présente les tarifs de la bibliothèque municipale.

Habitant des communes du réseau :

- 10 € par adulte et par an (de date à date)
- 5 € par adulte et par an (de date à date) pour les personnes bénéficiant des minima sociaux (RSA, APA, parents isolés, minimum vieillesse), les étudiants de 18 à 25 ans, les touristes (caution de 50 €), les nouveaux habitants, arrivés il y a moins d'un an sur le territoire dans une commune adhérente au réseau
- Gratuité pour les moins de 18 ans
- Gratuité pour les bénévoles œuvrant en bibliothèque

Habitant des communes hors réseau :

- 15 € par personne et par an (de date à date)

Document perdu ou détérioré ou non restitué :

Se référer aux conditions de l'article D du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **valide** les tarifs de la bibliothèque municipale présentés ci-dessus qui seront applicables à partir du 20.01.2019 jusqu'au prochain vote des tarifs

- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

7 – OBJET : Devis pour l'alimentation en eau potable du futur lotissement des Genêts

M. Benoît Sohier, maire, présente le devis sollicité auprès du syndicat des eaux de la région de Tinténiac, pour l'alimentation en eau potable du futur lotissement des Genêts. Le devis réalisé par l'entreprise Atec, pour le compte du syndicat, s'élève 18 202.37 euros HT soit 21 842.85 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **valide** le devis de l'entreprise Atec, pour le compte du syndicat, qui s'élève à 18 202.37 euros HT soit 21 842.85 euros TTC
- **autorise** M. le Maire à signer le devis et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

8 – OBJET : Devis pour l'alimentation en électricité du futur lotissement des Genêts

M. Benoît Sohier, maire, présente le devis d'Enedis pour assurer l'alimentation en électricité du futur lotissement des Genêts. Le devis s'élève 6 112.29 euros HT soit 7 334.75 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **valide** le devis de l'entreprise Enedis qui s'élève à 6 112.29 euros HT soit 7 334.75 euros TTC.
- **autorise** M. le Maire à signer le devis et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

9 – OBJET : Devis pour l'alimentation en gaz naturel du futur lotissement des Genêts

M. Benoît Sohier, maire, présente le devis de GrDF pour assurer l'alimentation en gaz naturel du futur lotissement des Genêts. Le devis s'élève au total à 15 925 euros HT dont 14 317 euros HT pris en charge par GrDF et 1608 euros HT pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **valide** le devis de l'entreprise GrDF dont le reste à charge pour la commune s'élève à 1608 euros HT soit 1930 euros TTC sur un coût global de 15 925 euros HT
- **autorise** M. le Maire à signer le devis et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

10 – OBJET : Demande subvention classe transplantée Ecole privée Ste Jeanne d'Arc

M. Thierry Déjoué, adjoint, présente le courrier de l'école privée Ste Jeanne D'Arc, qui sollicite une aide financière afin d'organiser un séjour pour les classes de CM1 et CM2 en Auvergne. M. Toczé, Directeur de l'école, précise qu'il sollicite une aide pour les 34 élèves résidant sur la commune de St Domineuc. Cette sortie aura lieu du 3 au 7 juin 2019. Le coût du séjour par élève est de 399 euros.

M. Thierry Déjoué propose d'allouer une aide de 80 euros par enfant pour ce voyage, soit une dotation totale de 2720 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **décide** d'allouer, à l'école privée Ste Jeanne D'Arc, une subvention d'un montant de 2720 euros soit une dotation de 80 euros par élève demeurant à St Domineuc, dans le cadre de l'organisation d'un séjour en Auvergne pour les classes de CM1 et CM2, au titre de l'année scolaire 2018-2019
- **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du dossier

11– OBJET : Présentation du rapport d'activités 2017 du SDE 35

M. Régis Corbe, conseiller municipal, présente le rapport d'activités 2017 du SDE 35 qui a été envoyé aux membres du conseil municipal : le SDE est un syndicat mixte composé de communes (161), d'EPCI (8), et 9 communes de Rennes métropole sur le département de l'Ille-et-Vilaine.

Il organise le service public de distribution de l'électricité. Le SDE travaille sur la réduction des consommations énergétiques. Un programme de rénovation de 760 points lumineux a été mis en place en 2017 pour un budget de 1 600 000 euros. La commune a

notamment bénéficié cette année d'une aide financière dans ce cadre. Il y a eu également 298 opérations d'extension et de rénovation d'éclairage soit + 8% par rapport à 2016.

Le SDE développe et promeut la mobilité électrique via les 89 bornes installées et bientôt la mobilité gaz avec l'obtention de l'appel à projet Bretagne Mobilité Bio GNV (gaz naturel pour véhicules).

Le SDE s'oriente aussi vers le développement des énergies renouvelables.

Etc.

Le rapport est consultable en mairie.

Les membres du conseil municipal prennent note de l'ensemble de ces informations.

12- OBJET : Présentation du rapport d'activités 2017 du SMICTOM

Mme Corinne Gaillac, adjointe, présente le rapport d'activités 2017 du SMICTOM.

Le SMICTOM d'Ille et Rance intervient sur 37 communes, réparties sur 3 communautés de communes : Bretagne Romantique, Val d'Ille Aubigné et St Méen Montauban. L'année 2017 a été marquée par la poursuite de la démarche de fusion avec le SMICTOM des Forêts (engagée depuis 2015), et la création d'un service unifié de collecte et d'accueil-redevance entre les antennes de Tinténiac et Liffré/St Aubin d'Aubigné. Le SMICTOM compte 55 agents soit 48.7 ETP au 31.12.2017. Le matériel roulant est également mutualisé permettant un fonctionnement en 2x8h par jour.

Le périmètre actuel est composé de 51603 habitants soit une évolution de 1.33% . .

En 2017, 7817 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit 1308.38 tonnes de moins qu'en 2016.

39.5 kg de déchets recyclables (hors verre et papier) collectés en moyenne par habitant en 2017.

Il y a 35 points le Relais sur le territoire du SMICTOM, 388 tonnes de textile ont été collectés contre 369 en 2016.

En 2017 : le taux de refus de tri est de 13.40 %.

Les objectifs 2016-2020 : atteindre 90% de valorisation matière pour l'ensemble des flux, en déchèterie, service par habitant est de 57 euros en 2016 alors que la moyenne nationale était de 89€ en 2012, réduire de 3% la production de déchets, proposer un service de collecte des déchets des entreprises (papiers, cartouches, palettes)...

Etc.

Les membres du conseil municipal prennent note de l'ensemble de ces informations.

13– OBJET : Présentation des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les DIA - délibération n°12 du 23.05.2016

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 12 du 23 mai 2016 « D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme »,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la C.C.B.R. en date du 5 juillet 2018, déléguant l'exercice partiel du droit de préemption urbain à la commune de St Domineuc,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans le tableau ci-dessous :

01/08/2018	AB 201- AB 433 - AB 585	90, rue Nationale	Pas de préemption
22/08/2018	AB 228	7, Allée des Hortensias	Pas de préemption
30/08/2018	AC 144	3, rue Nationale	Pas de préemption
05/09/2018	AB 490	24, Résidence Les Terrasses du Canal	Pas de préemption
07/09/2018	AB 168	La Touche	Pas de préemption
22/09/2018	ZC 135	14 Ter, Le Clos Marguerite	Pas de préemption
16/10/2018	AB 599 - AB 602	13, Chemin des Dames	Pas de préemption
20/10/2018	AB 43 - AB 520	78, rue Nationale	Pas de préemption
31/10/2018	AC 136 - AC 280	9, rue Nationale	Pas de préemption
28/11/2018	AC 360	13 Bis rue du Champ des Cours	Pas de préemption

14- OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :

► Devis achat sujets de Noël :

Entreprise	MONTANT € HT	MONTANT € TTC	Observations
CSO – Blachère	666.67	800	Offre conforme retenue

► Devis mise en place d'un brise soleil à la cantine:

Entreprise	MONTANT € HT	MONTANT € TTC	Observations
Fer met alu	1780	2136	Offre conforme retenue

► Devis réalisation d'un plan alimentaire par une diététicienne à la cantine:

Entreprise	MONTANT € HT	MONTANT € TTC	Observations
Nathalie Le Feuvre	300	360	Offre conforme retenue

15- OBJET : Décisions modificatives en section d'investissement du budget communal 2018

Vu les travaux de pose d'un pare-ballons au terrain multisport
Vu les travaux de pose d'un pare-ballons à l'école primaire, ainsi que la pose de stores,
Considérant ces éléments, il s'avère nécessaire d'ajouter des crédits aux opérations 1701 « terrain multisport » et 1806 « achat matériel et mobilier école publique » inscrites au budget principal 2018 par les décisions modificatives suivantes :

1- Section d'investissement- opération 1701

- diminution des crédits opération 1803 « rénovation éclairage public » : - 3 808.26 euros
- augmentation des crédits opération 1701 « terrain multisport » : + 3 808.26 euros

2- Section d'investissement - opération 1806

- diminution des crédits opération 1707 « réserve foncière » : - 5437.25 euros
- diminution des crédits opération 1803 « rénovation éclairage public » : - 2168.40 euros
- augmentation des crédits opération 1806 « achat matériel et mobilier école publique » : + 7605.65 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (dont quatre pouvoirs):

- **valide** les décisions modificatives présentées ci-dessus concernant les opérations d'investissement 1701 et 1806 du budget communal
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire, Benoît Sohier.